

COMMUNE DE MONTALBA LE CHÂTEAU
SERVICE PRINCIPAL
DÉLIBÉRATION DU 07 AVRIL 2023 **N°2023/11**
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie MARTINEZ

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTÉE A L' INVESTISSEMENT 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022		RESTES A RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	- 40 188,37 €	0	10 980,24 €	D	17 512,92 €		
				R	21 745,00 €	4 232,08 €	- 24 976,05 €
FONCTIONNEMENT	276 290,28 €	8 850,05 €	38 761,88 €				281 226,06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide D' AFFECTER LE RÉSULTAT à l'unanimité

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2022	306 202,11 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	24 976,05 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	281 226,06 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ AU 31/12/2022	29 208,13 €

Fait à Montalba le Château

Le 07/04/2023

Le Maire

Marie MARTINEZ

Délibéré par le Conseil Municipal,

Le 07-avr.-23



Cachet et signature

Martinez

Nombre de membres en exercice :

9

Présents : 7

Suffrages exprimés :

Abs : Pour : 7 Contre :

Date de la convocation : 03/04/2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 07/04/2023